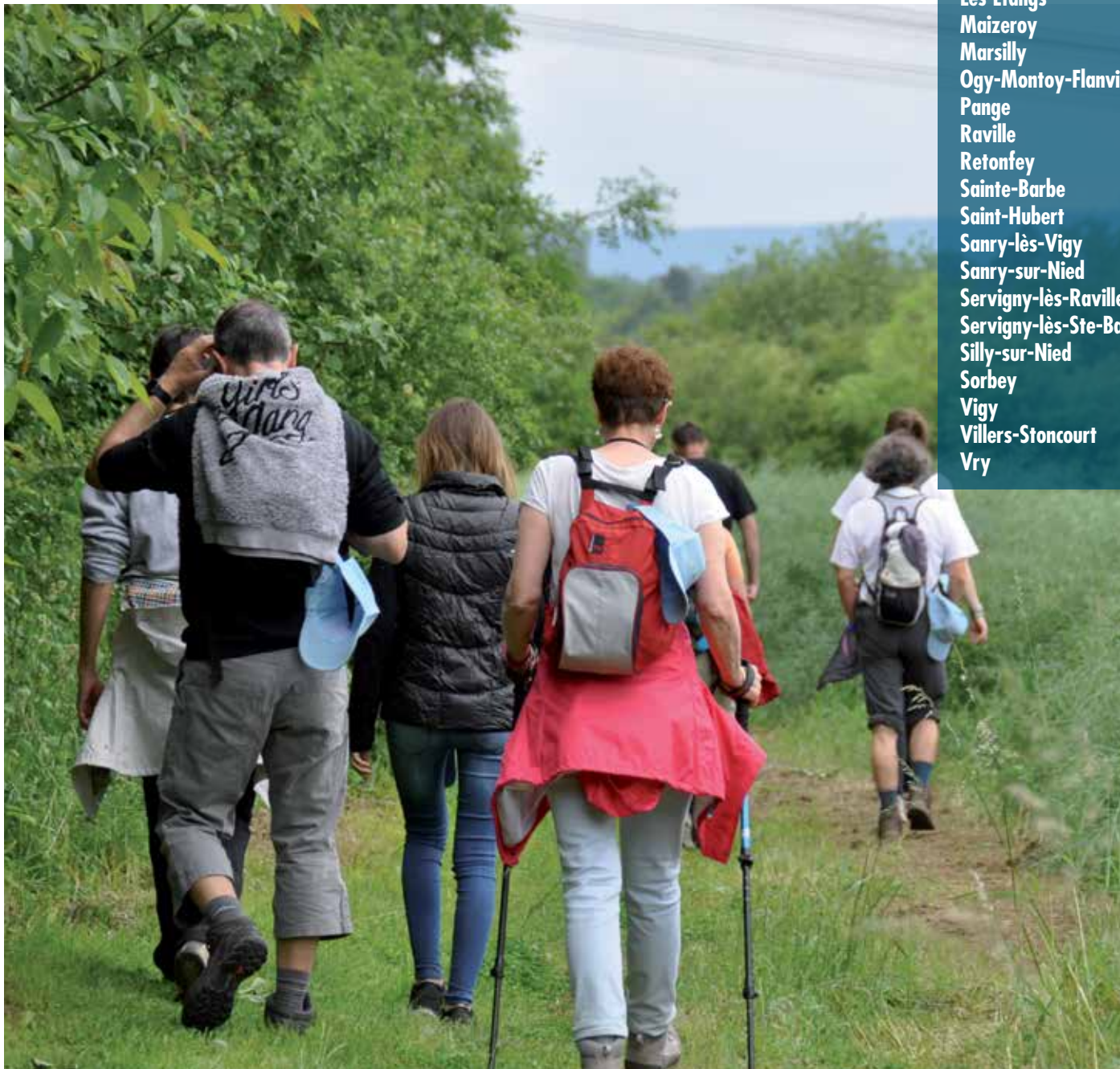


Vies Communes

Bazoncourt
Burtoncourt
Charville-sous-Bois
Coincy
Colligny-Maizery
Courcelles-Chaussy
Courcelles-sur-Nied
Faily
Glatigny
Hayes
Les Etangs
Maizeroz
Marsilly
Ogy-Montoy-Flanville
Pange
Raville
Retonfey
Sainte-Barbe
Saint-Hubert
Sanry-lès-Vigy
Sanry-sur-Nied
Servigny-lès-Raville
Servigny-lès-Ste-Barbe
Silly-sur-Nied
Sorbey
Vigy
Villers-Stoncourt
Vry



Délicieuse promenade
pour une belle cause



Une fois n'est pas coutume, mieux que des mots, j'ai souhaité laisser parler les chiffres qui sont souvent bien plus éloquents... Ils illustrent clairement ce que la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange met en place pour les habitants des 28 communes qui la composent.

Depuis 2017, date de la création de la nouvelle intercommunalité Haut Chemin – Pays de Pange, voici une revue non exhaustive des éléments clés.

Pour ce qui concerne la Petite Enfance, environ 3 700 prestations ont été dispensées vers les assistants maternels et parents-employeurs par le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM). Près de 3 000 enfants ont participé aux activités proposées par le RPAM et 255 ateliers d'animation ont eu lieu au sein des communes.

Dans le cadre de la mutualisation des services rendus aux communes du territoire, plus de 2 000 heures de travaux et prestations diverses ont été réalisées. 91 agents ont déjà participé aux formations mises en place par la Communauté de Communes depuis début janvier 2019.

L'école de musique communautaire a dispensé plus de 5 000 heures de cours à plus de 400 élèves de tous les âges et niveaux. Une vingtaine d'auditions et spectacles ont été proposés par les élèves sur tout le territoire.

Environ 200 emplois ont été créés grâce à l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire.

Plus de 6 000 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées et valorisées. Près de 3 400 tonnes de déchets recyclables ont été collectés, triés et valorisés. Les habitants ont déposés

plus de 9 700 tonnes de déchets divers dans les déchetteries du territoire.

Savoir trier et recycler, ça s'apprend dès le plus jeune âge. C'est pourquoi la CCHCPP a initié une formation au tri des déchets en direction des élèves des écoles primaires du territoire. 680 enfants répartis dans 33 classes du territoire ont suivi ce cursus depuis 2017 (ils sont presque 1 500 à avoir été formés depuis le début de cette opération).

Comme le patrimoine naturel est un bien précieux au sein de notre territoire, plus de 140 kilomètres de déplacement doux sillonnent la campagne. Une voie verte et 13 chemins de randonnée permettent de traverser le Haut Chemin - Pays de Pange.

Les agents instructeurs de l'urbanisme ont travaillé sur 460 permis de construire, 977 demandes de travaux, 900 certificats d'urbanisme et 22 Permis d'Aménager.

Enfin, des outils de communication sont mis à la disposition des habitants pour les informer au mieux : un site internet (www.hautchemin-paysdepange.fr), l'application Panneau Pocket (téléchargeable gratuitement sur tous les téléphones portables), Vies Communes (le journal de l'intercommunalité qui paraît trois fois par an), le Guide annuel de découverte du territoire, sans oublier toutes les affiches et flyers médiatisant les événements ponctuels organisés par la Communauté de Communes.

En conclusion, je préciserai simplement que l'ensemble des agents et élus de la CCHCPP est au travail au service du rayonnement du territoire et des besoins de ses habitants.

Roland CHLOUP
Président

TOUT SAVOIR

Bienvenue sur le territoire

Toute personne qui emménage sur le territoire Haut Chemin - Pays de Pange doit disposer d'un bac roulant muni d'une puce pour la collecte des ordures ménagères et d'une carte d'accès aux déchetteries communautaires.



Pour cela, il suffit de s'inscrire auprès de la mairie de sa nouvelle commune de résidence, puis de contacter le service « exploitation » de la Communauté de Communes pour prendre un rendez-vous afin de récupérer les équipements. Par téléphone au 03 87 64 10 63 ou par mail : tridechets.cchcpp@orange.fr.

Des composteurs en bois sont aussi disponibles à la vente auprès de ce même service. En cas de déménagement ou lors de tous les changements au sein du foyer (naissance, départ d'un enfant,...) la mairie doit être prioritairement informée et un formulaire doit être rempli. Celle-ci fera suivre l'information à la Communauté de Communes.

Manger local

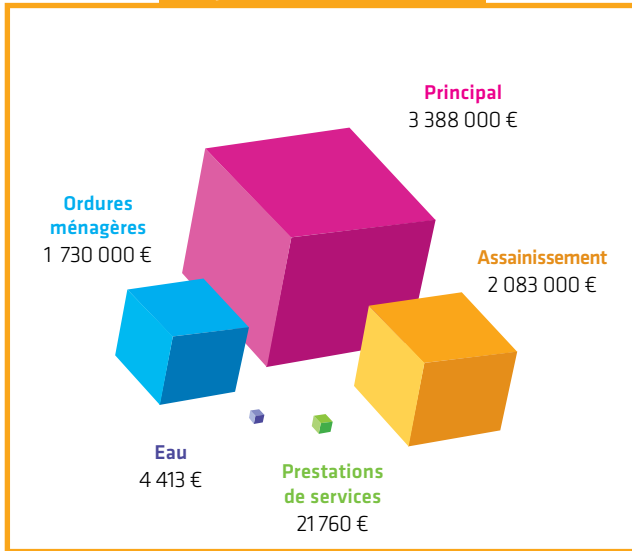
A l'initiative de la CCHCPP, huit producteurs locaux se sont associés pour créer un point de vente collectif.

Le magasin de vente directe « Mets fermiers » ouvrira ses portes à Montoy-Flanville au bord de la RD603 fin 2019.

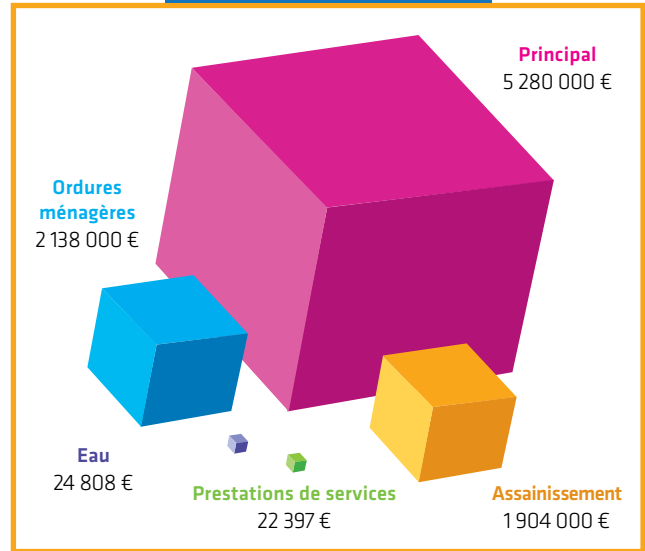


**Mets
fermiers**

Dépenses réelles 2018



Recettes réelles 2018



Des résultats budgétaires positifs

Depuis plusieurs années le transfert des compétences vers l'intercommunalité s'est accentué. La Communauté de Communes est devenue l'acteur essentiel du développement des 28 communes de son territoire. Elle a pris une place grandissante dans le quotidien des villages et de leurs administrés : les ordures ménagères, internet à très haut débit, les permis de construire, l'assainissement, l'eau... de plus en plus de services sont gérés par la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP).

Cet accroissement des compétences communautaires exige des financements spécifiques de plus en plus nombreux. Pour y faire face la CCHCPP a tout d'abord dû structurer ses services. Les dépenses réelles* totales pour le budget principal de l'année 2018 s'élèvent ainsi à 3 388 000€.

Les recettes (5 280 000€ de recettes réelles en 2018) qui permettent de financer toutes les actions intercommunales engagées sont principalement les dotations, subventions et participations (1 061 000€) et les impôts (2 309 000€). Heureusement, la bonne santé économique et démographique du territoire offre une dynamique positive des recettes fiscales de la CCHCPP, qui peut ainsi faire face à l'augmentation des dépenses, sans intervention sur les taux. De plus, de potentiels nouveaux investisseurs généreront des emplois supplémentaires et permettront également des recettes fiscales additionnelles, sur la Zone d'Activités de Coincy-Montoy-Flanville notamment.

Pour ce qui est des dépenses d'équipement, le principal investissement de la CCHCPP concerne le déploiement de la fibre internet à très haut débit pour lequel 1 800 000€ sont encore inscrits au budget 2019 (sur un total de 3 200 000€ à la charge de la CCHCPP).

Si ce budget principal est le plus important, la comptabilité publique impose aussi des budgets annexes qui, pris ensemble, représentent la majeure partie des moyens et des dépenses engagés. La CCHCPP en compte actuellement 10. Il s'agit des budgets de l'assainissement, des ordures ménagères, des prestations de services, de l'eau ainsi que ceux des 3 Zones d'Activités (Coincy-Montoy-Flanville, Courcelles-Chaussy et Avancy). En 2019, enfin, deux nouveaux budgets sont créés, pour l'assainissement non collectif et la Zone d'Activités de Retonfey.

Parmi ces différents budgets annexes, l'assainissement collectif représente la part du lion. La création, la gestion et l'entretien des réseaux collectifs de collecte et de traitement des eaux usées, ainsi que le contrôle et éventuellement l'entretien des installations individuelles représentent plus de 2 000 000€ de dépenses réelles en 2018. Le service est géré en régie directe sur l'ensemble du territoire depuis 2018, certaines activités étant cependant externalisées sur des missions spécifiques.

Au total, les dépenses de l'intercommunalité, hors Zone d'Activités et dépenses d'ordre, s'élèvent en 2018 à 7 227 000€ et les recettes à 9 369 000€.

* Les dépenses réelles représentent l'ensemble des dépenses de l'exercice, moins les dépenses dites « d'ordre », c'est-à-dire principalement les amortissements.

Délicieuse promene



Marcher dans les jardins de Jean-Marie Pelt

375 personnes ont participé à la 4^e édition de la désormais traditionnelle Promenade des Délices. Cette marche gourmande qui poursuit un objectif essentiellement caritatif, est organisée par la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) en partenariat avec l'association « Le cœur à l'ouvrage ». Les bénéfices de l'opération sont totalement reversés à l'association.

L'association « Le cœur à l'ouvrage » a pour priorité de recueillir des fonds pour financer le programme d'opérations et de rééducation d'Antoine Wust. En parallèle, elle aide au financement de matériels et d'installations liées au handicap pour d'autres associations ou personnes. Chaque participant à cette marche apporte donc sa contribution à ces beaux projets tout en développant du lien social avec les autres promeneurs, les bénévoles et les élus Haut Chemin – Pays de Pange.

Dans cette démarche, la CCHCPP poursuit aussi un objectif sociétal en fédérant la population autour de projets forts tant en terme de convivialité que de « bien vivre ensemble ». Ces rencontres annuelles sont autant d'occasions de se retrouver en famille, entre amis ou tout simplement entre habitants ou visiteurs du territoire.

La marche se déroule chaque année

dans un autre secteur du territoire communautaire. La dernière édition a investi les chemins bucoliques entre Montoy-Flanville et Retonfey pour un circuit de 9,7 km. Cinq pauses gourmandes autour de produits du terroir ont agréablement ponctué la journée. La protection des sites naturels était aussi à l'ordre du jour avec la mise en place de panneaux informatifs sur le tri et le recyclage de tous les produits utilisés durant la journée (gobelets, assiettes, couverts,...).



Créer du lien autour d'étapes gourmandes

ade pour une belle cause

Les éditions successives de la Promenade des Délices ont financé l'acquisition de différents matériels ou installations permettant d'accueillir tous les publics incluant bien sûr, les personnes à mobilité réduite :

- 1 triporteur à assistance électrique qui permet d'y installer un fauteuil roulant pour parcourir les 12 km de la voie verte du Pays de Pange avec l'aide d'un parent ou ami qui pédale
- 2 vélos électriques,
- 1 joëlette.

Ces matériels sont gracieusement mis à disposition au siège de la Communauté de Communes à Pange. Il est nécessaire de faire une réservation quelques jours avant la sortie au 03 87 64 10 63. Leur utilisation est prévue sur la voie verte intercommunale de Courcelles-sur-Nied à Landonvillers.

De plus :

- 2 lugiglaces sont disponibles dans les patinoires d'Amnéville et de Metz,
- 1 ponton de pêche adapté au handicap est installé le long de la Nied à Laquenexy,
- 1 équipement ludique pour tout public sur une aire de jeux adapté au handicap sera réalisé prochainement.



Le triporteur



La joëlette



Le ponton de pêche adapté au handicap



Quelques chiffres

Depuis 2016, date de la 1^{ère} Promenade des Délices, plus de **1 600 marcheurs** ont contribué au succès de ces randonnées qui explorent la belle nature du territoire. Près de **250 bénévoles et élus de la CCHCPP** se mobilisent depuis 4 années pour la préparation, l'organisation et l'animation de la Promenade.

Objectifs : mutualiser



Le groupe de stagiaires en formation «Sauveteur Secouriste du Travail»

La Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange permet aux habitants du territoire de profiter de services publics professionnels. D'une part elle mutualise des prestations pour les communes et met à disposition des moyens et des personnels qualifiés que les municipalités ne pourraient pas engager. D'autre part elle met en place des formations pour professionnaliser les agents techniques et administratifs des communes.

Depuis 2015, les intercommunalités ont l'obligation de présenter un schéma de mutualisation, indépendamment de leurs compétences définies par la loi.

La nouvelle Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP), constituée au 1^{er} janvier 2017 s'est donc dotée d'un nouveau programme de mutualisation qui court jusqu'en 2020. Son objectif est de générer des économies pour chacune des 28 communes.

Au-delà des actions confiées à l'intercommunalité qui se substitue aux municipalités dans l'exercice de leurs compétences, il s'agit d'une mise en commun de moyens ou de services entre la CCHCPP et ses communes membres, sur des actions qui restent du ressort communal.

En effet, la Communauté de Communes dispose de compétences humaines et du matériel que les villages n'ont pas, tant au niveau administratif que sur le terrain.

Mutualiser les moyens

Les agents communautaires peuvent intervenir dans les villages sur le fleurissement, le traitement de surfaces, le désherbage des rues et mener bien d'autres tâches d'entretien des espaces verts, si les maires le demandent.

Recourir à ces moyens est bien entendu bien plus rentable pour les communes que de faire appel à des prestataires privés. Par ailleurs, la CCHCPP négocie des contrats pour l'achat et la maintenance de certains logiciels - de comptabilité par exemple - et pour la sous-traitance de la fourrière animale ou automobile, dont doit disposer chaque commune.

et former

Il en va de même pour le balayage des voies publiques, les contrôles de qualité de l'air des équipements accueillant du public et des installations électriques, ceux des aires de jeux et des butts, la maintenance de l'éclairage public.

Cette année le contrôle et la maintenance des systèmes d'alarme et des systèmes d'autosurveillance et de vidéo protection seront rajoutés à la liste. Tout comme la sauvegarde des données informatiques et la gestion des données électroniques (GED).

Les communes sont libres d'en profiter ou pas. Quoi qu'il en soit, cette mutualisation leur donne un poids réel face aux prestataires et leur permet de profiter d'un savoir-faire comparatif.

Au niveau administratif, c'est la Communauté de Communes qui instruit tous les dossiers d'urbanisme, depuis que l'Etat s'est désengagé et a demandé aux communes de s'en charger. La CCHCPP propose aussi aux communes de calculer les salaires et d'éditer les fiches de paie pour leurs agents communaux.

Former les agents

Depuis 2019, la CCHCPP offre aussi un service mutualisé de la formation des agents communaux et intercommunaux.

Après avoir recensé les besoins des agents du territoire, 10 stages sont proposés cette année pour professionnaliser les pratiques des agents au service de la population.

Ces formations peuvent concerner des thèmes aussi variés que les formalités administratives, l'organisation et la gestion des cimetières, la commande publique, les situations conflictuelles avec les enfants, tout comme des sujets techniques telles que les habilitations électriques, l'utilisation d'un extincteur, l'emploi de produits phytosanitaires ou encore la signalisation de chantiers.



Les agents de la CCHCPP à l'œuvre

Crédit photo : C. Perrot - RL

Vous avez récemment suivi pour la première fois, une formation organisée par la Communauté de Communes. Comment l'information sur celle-ci vous est-elle parvenue ?



Evelyne LANG ROEHM
Directrice Péricolaire
de Sanry-sur-Nied

Au périscolaire de Sanry-sur-Nied, nous travaillons dans le cadre d'un regroupement scolaire entre Bazoncourt, Sanry-sur-Nied et Sorbey. J'ai été informée de ces formations par la mairie de Bazoncourt, mon employeur. Je me suis inscrite à une session très intéressante pour moi « Analyse et prévention des situations conflictuelles entre et avec les enfants ».

Que vous a apporté cette formation ?

Nous avons beaucoup échangé entre nous tant sur les difficultés similaires rencontrées dans chaque accueil mais aussi sur des cas plus personnalisés. L'accompagnement de notre formatrice a été vraiment très appréciable. Elle m'a donné des astuces pour adopter le bon comportement face à certains enfants ou situations difficiles. Et j'ai aussi travaillé sur des pistes de réflexion concernant ma pratique professionnelle.

Et la rencontre avec des collègues du territoire ?

C'était une formation de 3 jours et franchement, elle aurait pu être prolongée car il y avait beaucoup de points à aborder ! Il y a eu une entente tellement bonne dans le groupe que nous aurions aimé nous côtoyer encore un peu... Nous avons d'ailleurs gardé les coordonnées de chacune pour continuer à échanger en réseau de proximité. Avec ces rencontres, nous découvrons que chacune fait face aux mêmes types de soucis. C'est bien de ne pas se sentir seule devant un problème à résoudre.

Nous allons devoir nous organiser au sein même de ma structure pour planifier les inscriptions de chaque membre de l'équipe et le retour d'expérience.

Pour ma part, je suis prête à suivre une autre formation !

Un tri sélectif efficace

Sur le territoire de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP), la collecte du tri sélectif se décompose en deux collectes bien distinctes :

- la collecte des papiers, journaux, cartonnets et petits cartons appelés aussi « corps plats »,
- la collecte des plastiques, aciers, aluminium et briques alimentaires qualifiés de « corps creux ».

Les déchets recueillis lors de ces deux collectes sont traités séparément au sein de centres de tri spécifiques. Il est donc primordial de respecter scrupuleusement les consignes de tri qui figurent sur le calendrier de tri de la CCHCPP. Celui-ci est diffusé chaque année aux habitants par les 28 mairies de l'intercommunalité (et disponible sur : www.hautchemin-paysdepange.fr).

En effet, de nombreux déchets tels que des plastiques d'emballages alimentaires (pots de yaourt, de crème, barquettes en polystyrène contenant de la viande, etc) ne sont pas encore recyclables sur notre territoire.

Lorsque ces déchets « interdits » sont insérés dans les sacs destinés à la collecte sélective, les agents de la CCHCPP ne peuvent donc pas ramasser le sac de déchets. Il s'agit de ce que l'on appelle un « refus de tri ». Les déchets interdits viennent fortement dégrader la qualité des matériaux recyclés. Plus encore, ils occasionnent une charge financière supplémentaire pour la Communauté de Communes, mais aussi pour les usagers qui financent ce service par leurs redevances.



Les différents éléments présentés ci-dessus ne doivent pas être mis dans le sac de déchets recyclables, mais être impérativement jetés dans votre bac d'ordures ménagères muni d'une puce.

Ces déchets font néanmoins l'objet d'une valorisation énergétique par le biais de l'incinération. Ce qui permet ainsi d'alimenter des logements messins en chauffage urbain.

Les élus du territoire travaillent actuellement sur la possibilité future de recycler les déchets présentés plus haut. Ce travail demande du temps, puisqu'il nécessite également d'obtenir l'adhésion et la modernisation des centres de tri avec qui la CCHCPP collabore. En effet, ces derniers vont devoir développer les outils permettant le tri et la valorisation de ces déchets spécifiques. On nomme ceci « l'extension des consignes de tri ».

RAPPEL IMPORTANT : la redevance incitative dont s'acquittent les usagers permet de financer la totalité des services liés aux déchets, depuis le fonctionnement des déchèteries jusqu'à la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et le traitement dans différentes filières.

Agenda
Nouveau
A noter

• Rentrée de l'école de musique communautaire
Semaine du 16 septembre 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE

Le siège de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange est situé 1 bis, route de Metz à PANGE (57530).

Les différents services sont à votre écoute aux horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Tél. : 03 87 64 10 63 - Fax : 03 87 64 28 46

Mail : cc_hautchemin-paysdepange@orange.fr

Collecte ordures ménagères : tridechets.cchcpp@orange.fr

L'actualité de la collectivité et des communes est à retrouver sur le site internet : www.hautchemin-paysdepange.fr